

## CAGNES-SUR-MER LOISIRS S.A.S.

# GRAND JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT « **TOURNOIS DE MACHINES A SOUS** » DU LUNDI 8 AOUT 2016 A 17H00 AU LUNDI 31 OCTOBRE 2016 A 17H00

### RÈGLEMENT

#### ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société CAGNES-SUR-MER LOISIRS S.A.S. dont le siège social est situé 421 avenue de la SANTOLINE, ZAC SUDALPARC, 06800 CAGNES-SUR-MER, organise, du lundi 8 août 2016 à 17h00 au lundi 31 octobre 2016 à 17h00, un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « TOURNOIS DE MACHINES A SOUS », dans les locaux du CASINO TERRAZUR.

#### ARTICLE 2 - PRINCIPE DU JEU

Grand jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Le CASINO TERRAZUR offre la possibilité aux participants de gagner de nombreux cadeaux.

- **Type de jeu** : Tournois de machines à sous\*
- **Dates et horaires du jeu** : Du lundi 8 août 2016 à 10h00 au lundi 31 octobre 2016 à 17h00.
- **Lieu de jeu** : Salle des machines à sous\*.
- **1<sup>ère</sup> étape** : « TIRAGES AU SORT » quotidiens, parmi l'ensemble des bulletins de participation pour le jeu de « LA MAGIC'ROLL », complétés puis déposés dans la journée dans l'urne du jeu, désignant les 4 (quatre) « gagnants », présent physiquement lors des tirages, invités à participer à la 2<sup>ème</sup> étape du jeu, pour tenter de gagner l'un des lots prévus à l'Article 5 du présent règlement.
- **2<sup>ème</sup> étape** : « TOURNOI DE MACHINES A SOUS » sur 4 (quatre) machines à sous\* en mode tournoi.

*\*Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*

#### ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Cette opération en salle des machines à sous est exclusivement réservée aux personnes majeures, à l'exception des personnes dont le Ministère de l'Intérieur a requis l'exclusion dans les conditions fixées par arrêté, se trouvant dans l'établissement organisateur durant la période du jeu.

Cette participation est interdite aux membres et aux familles du personnel du CASINO TERRAZUR ou du Groupe TRANCHANT, ainsi qu'à toutes les personnes ayant des intérêts dans l'exploitation de ces sociétés. La famille s'entend du conjoint, des frères et sœurs, et des ascendants et descendants au premier degré des membres de cette société.

1<sup>ère</sup> étape : « TIRAGES AU SORT »

##### **Bulletins de participation :**

Des bulletins de participation pour le jeu de « LA MAGIC'ROLL » seront disponibles sur simple demande, auprès des hôtesses d'accueils du CASINO TERRAZUR, et distribués tous les jours, du lundi 8 août 2016 à 10h00 au lundi 31 octobre 2016 à 17h00. Pendant toute la durée du jeu, il ne sera admis qu'un seul bulletin de participation par personne et par jour. Distribution des bulletins dans la limite des stocks disponibles.

##### **Dépôt des bulletins de participation :**

Pour participer quotidiennement au jeu et tenter de gagner par tirage au sort la possibilité de participer à la 2<sup>ème</sup> étape (« TOURNOI DE MACHINES A SOUS »), chaque participant devra :

- Dument remplir un bulletin de participation\* avec obligatoirement ses : nom, prénom, date de naissance (informations identiques à la pièce d'identité), et éventuellement adresse postale, adresse e-mail et numéro de portable.

- Puis déposer son bulletin de jeu dans l'urne du jeu de « LA MAGIC'ROLL » prévue à cet effet, dans la salle des machines à sous\*\*, aux dates et horaires du jeu. Toute participation postale est exclue. **Dans la limite d'un bulletin de participation par jour et par personne.**

#### **Retrait de l'urne de jeu :**

- 1 (une) heure avant chaque tirage au sort quotidien (17h00), l'urne sera enlevée et vidée. Les bulletins de participation seront triés, afin de s'assurer qu'une même personne physique n'a pas participé plusieurs fois dans la même journée, tamponnés à la date du jour, puis replacés dans l'urne du jeu pour le tirage du jour.
- Après le tirage au sort des « gagnants » du jour, invités à participer à la 2<sup>ème</sup> étape (« TOURNOI DE MACHINES A SOUS »), l'urne sera vidée à la fermeture du casino, puis replacée dans la salle des machines à sous\*\*.

La société CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S. se réserve le droit absolu d'exclure du jeu toute personne ayant déposé plus d'un bulletin par jour et par personne.

La participation à ce jeu, implique l'acceptation pleine et entière du règlement et l'autorisation pour la société organisatrice de publier ou de faire publier les noms ou images des gagnants sans contrepartie.

Tout bulletin endommagé, raturé ou rayé (même partiellement), illisible, photocopié, incomplet, prêtant à confusion, déposé hors date, ou envoyé par la poste sera considéré comme nul et sans appel possible. Tout constat de participation multiple entraînera le retrait total des bulletins litigieux, et ne donnera lieu à aucun dédommagement.

La société CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S. se réserve le droit absolu d'exclure du jeu toute personne ayant déposé plus d'un bulletin par jour et par personne.

La participation à ce jeu, implique l'acceptation pleine et entière du règlement et l'autorisation pour la société organisatrice de publier ou de faire publier les noms ou images des gagnants sans contrepartie.

*\*Les données vous concernant sont conservées par le casino à des fins d'archivage. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant en vous adressant à Marie-Line GAY, Casino TERRAZUR, 421 avenue de la SANTOLINE, ZAC SUDALPARC, BP 105, 06800 CAGNES-SUR-MER. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.*

*\*\*Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*

#### **ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

##### 1<sup>ère</sup> étape : « TIRAGES AU SORT »

La désignation des 4 (quatre) participants à la 2<sup>ème</sup> partie (« TOURNOI DE MACHINES A SOUS ») aura lieu par tirage au sort quotidien à 17h00 (4 tirages), du lundi 8 août 2016 à 17h00 au lundi 31 octobre 2016 inclus, dans la salle des machines à sous\* du CASINO TERRAZUR en présence de l'huissier de justice\*\* ou d'un Membre du Comité de Direction du casino. Ces derniers l'effectueront parmi tous les bulletins déposés dans l'urne du jeu de « LA MAGIC'ROLL ».

Lors de chaque tirage au sort quotidien, la présence physique des participants en salle des machines à sous\* (sans obligation de jouer), munis d'une pièce d'identité, est indispensable.

Si le participant ne s'est pas fait connaître dans la minute (temps réglementaire) qui suivra l'appel de son nom lors du tirage, l'invitation à participer à la 2<sup>ème</sup> partie du jeu sera attribuée au bulletin suivant tiré et ainsi de suite jusqu'à la fin des tirages au sort. Toute personne dont le bulletin de participation a été tiré au sort et qui ne s'est pas manifestée durant le temps réglementaire, ne pourra pas participer aux tirages suivants.

##### 2<sup>ème</sup> étape : « TOURNOI DE MACHINES A SOUS »

Les 4 (quatre) participants tirés au sort seront invités à participer au « TOURNOI DE MACHINES A SOUS ». A l'appel de leur nom, les participants devront se diriger vers le Responsable du tournoi (Membre du Comité de Direction).

Le « TOURNOI DE MACHINES A SOUS » pourra débiter à la seule condition qu'un minimum de 2 (deux) participants soient tirés au sort (prérequis pour débiter le tournoi) :

1. Réaliser un maximum de crédit (fictif, sans valeur commerciale réelle) sur une durée limitée de 120 secondes (2 minutes). Le début du cycle de jeu sera annoncé, puis déclenché par le Responsable du tournoi.
2. Sur la session du jour, les 3 participants ayant obtenu les scores les plus élevés seront désignés « gagnants » et se verront remettre un lot en dotation (Cf. Article 5 du règlement), directement à l'issu du tournoi du jour.
3. Le 4<sup>ème</sup> participant sera « perdant » et ne remportera aucun lot.
4. En cas d'égalité, une partie « EXTRA TIME » d'une durée de 60 secondes départagera les 2 (deux) joueurs ex-aequo.

*\*Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*

*\*\*Les jours de tirages au sort, en cas d'absence de l'huissier de justice pour quelque cause que cela soit, chaque tirage au sort se fera alors obligatoirement en présence du Directeur de la société organisatrice ou d'un Membre du Comité de Direction du casino. Il sera procédé à chaque tirage au sort conformément aux dispositions prévues précédemment sans qu'aucune contestation d'aucune sorte ne soit admise. Dans ce dernier cas, les nouvelles modalités de chaque tirage au sort n'altèrent pas, ni ne modifient les conditions du jeu, et n'entachent pas la validité du jeu.*

## **ARTICLE 5 - DOTATION EN LOTS**

Ce jeu est doté d'un total de **255 lots** théoriques mis en jeu (85 dates), répartis comme suit sur toute la durée de l'opération :

- **1<sup>er</sup> prix** (1<sup>er</sup> score, le plus élevé par ordre chronologique)  
**= 1 TICKET PROMOTIONNEL DE 30 €\*  
Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous\* du CASINO TERRAZUR - Date de validité : 8 (huit) jours, à compter de la date d'émission du ticket promotionnel - Valable uniquement au CASINO TERRAZUR  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu (1<sup>er</sup> prix) par jour : 30,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 7 lots théoriques mis en jeu (1<sup>ers</sup> prix) par semaine : 30 € x 7 = 210,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 85 lots théoriques mis en jeu (1<sup>ers</sup> prix) sur toute la période (85 dates) : **2.550,00 € TTC****
- **2<sup>ème</sup> prix** (2<sup>ème</sup> score, le plus élevé par ordre chronologique)  
**= 1 TICKET PROMOTIONNEL DE 20 €\*  
Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous\* du CASINO TERRAZUR - Date de validité : 8 (huit) jours, à compter de la date d'émission du ticket promotionnel - Valable uniquement au CASINO TERRAZUR  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu (2<sup>ème</sup> prix) par jour : 20,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 7 lots théoriques mis en jeu (2<sup>èmes</sup> prix) par semaine : 20 € x 7 = 140,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 85 lots théoriques mis en jeu (2<sup>èmes</sup> prix) sur toute la période (85 dates) : **1.700,00 € TTC****
- **3<sup>ème</sup> prix** (3<sup>ème</sup> score, le plus élevé par ordre chronologique)  
**= 1 TICKET PROMOTIONNEL DE 10 €\*  
Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous\* du CASINO TERRAZUR - Date de validité : 8 (huit) jours, à compter de la date d'émission du ticket promotionnel - Valable uniquement au CASINO TERRAZUR  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu (3<sup>ème</sup> prix) par jour : 10,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 7 lots théoriques mis en jeu (3<sup>èmes</sup> prix) par semaine : 10 € x 7 = 70,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 85 lots théoriques mis en jeu (3<sup>èmes</sup> prix) sur toute la période (85 dates) : **850,00 € TTC****

**Valeur commerciale totale des 255 lots théoriques mis en jeu sur toute la période (85 dates) : 5.100,00 € TTC**

*\*Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*

## **ARTICLE 6 - REMISE DES LOTS**

Les lots seront immédiatement remis en main propre aux gagnants, directement à l'issu du tournoi. Aucun lot ne sera remis ultérieurement.

Ces lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ou espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de revente de la part des gagnants de son ou ses lots auprès d'une autre personne, la société CAGNES-SUR-MER LOISIRS S.A.S. décline toute responsabilité et ne devra être en aucun cas impliquée dans cette transaction.

Les lots non distribués, directement à l'issue du tournoi, resteront acquis à la société organisatrice.

En cas de rupture de stock ou de livraison, la société organisatrice remplacera les lots indisponibles par des lots de valeur commerciale identique ou supérieure et ce avec annonce verbale ou affichage interne.

Si CAGNES-SUR-MER LOISIRS S.A.S. se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots, ou du redressement ou liquidation judiciaires de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot ou gain remporté par le participant, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de valeur égale ou supérieure.

#### **ARTICLE 7 - MODIFICATIONS, RÉSERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La société organisatrice, exploitant le CASINO TERRAZUR, se réserve le droit d'écourter, de prolonger la période de participation, d'annuler ou de proroger ce jeu, ou de reporter toutes dates annoncées sur simple décision de la Direction ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

La responsabilité de CAGNES-SUR-MER LOISIRS S.A.S. ne saurait être engagée si, par cas fortuit ou de force majeure, ce jeu, règlement et lots devaient être modifiés, annulés ou reportés. Toute interruption du présent jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

Il ne sera admis aucune contestation d'aucune sorte ou pour quelque raison que ce soit, concernant cette animation, les lots ou leur attribution.

#### **ARTICLE 8 - QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser à l'occasion du présent jeu, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par CAGNES-SUR-MER LOISIRS S.A.S. en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

#### **ARTICLE 9 - COMMUNICATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est affiché et consultable à l'entrée du CASINO TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER.